

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

La plaine de la Giscle, au Sud-Est de la commune de Grimaud est constituée en grande partie d'alluvions récentes et d'éluvions. Le caractère compressible de ces terrains peut entraîner des phénomènes d'hydromorphisme des sols et une déstabilisation des constructions. La rigidification des bâtiments et le drainage des sols permettent d'y remédier. Bien qu'étendus, ces risques sont faibles.

En revanche, plusieurs petits secteurs de la commune sont des zones à risque élevé :

- les risques de chutes de blocs et de glissements de masse d'un versant affectent : le flanc Est du Sommet des Trois Confronts, le flanc Ouest du Mont Cuguyon, le secteur de Roumagoi, le Pont aux Fées (600 m au Nord du centre ville).
- on note aussi les risques de chutes de blocs au Nord-Est de la commune, dans la zone des Queyvières et de Haute Suane.
- les risques d'effondrements se limitent essentiellement au droit d'anciennes exploitations de filons et de carrières (secteurs du Haut Reverdi et du Mont d'Enfoymier), mais on les trouve également au Nord de Port Grimaud, dans le lotissement des Bardasses.
- les risques de ravinement sont localisés dans le quartier de Pierredon (en centre ville), et le long de la Giscle et de la Garde. L'érosion des berges est fonction de la vitesse de l'eau lors des crues. Deux zones, le long de la Garde sont particulièrement sensibles : La Calade et les terrains juste en amont du gymnase.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte d'aléa risque de mouvement de terrain figure aux pages 21 et 22
- la carte où il convient de faire l'information préventive se trouve aux pages 34 et 35.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **repérage** des zones exposées,
- **suppression, stabilisation de la masse instable**, drainage...
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- **interdiction de construire** dans les zones les plus exposées et mesures restrictives (**PPR**,) devant être reprises dans le POS consultable en mairie,
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.**

PROTECTION

En cas de danger, la population serait alertée par les Sapeurs-Pompiers, la gendarmerie et la mairie au moyen d'une sirène, de mégaphones et des équipements audio de camping. Elle serait également informée de l'évolution de la situation ou d'une éventuelle évacuation par les mêmes moyens.

Des points de regroupement sont prévus sur le stade de la Blanquière et dans le gymnase qui permettrait également l'hébergement des personnes concernées par le sinistre.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

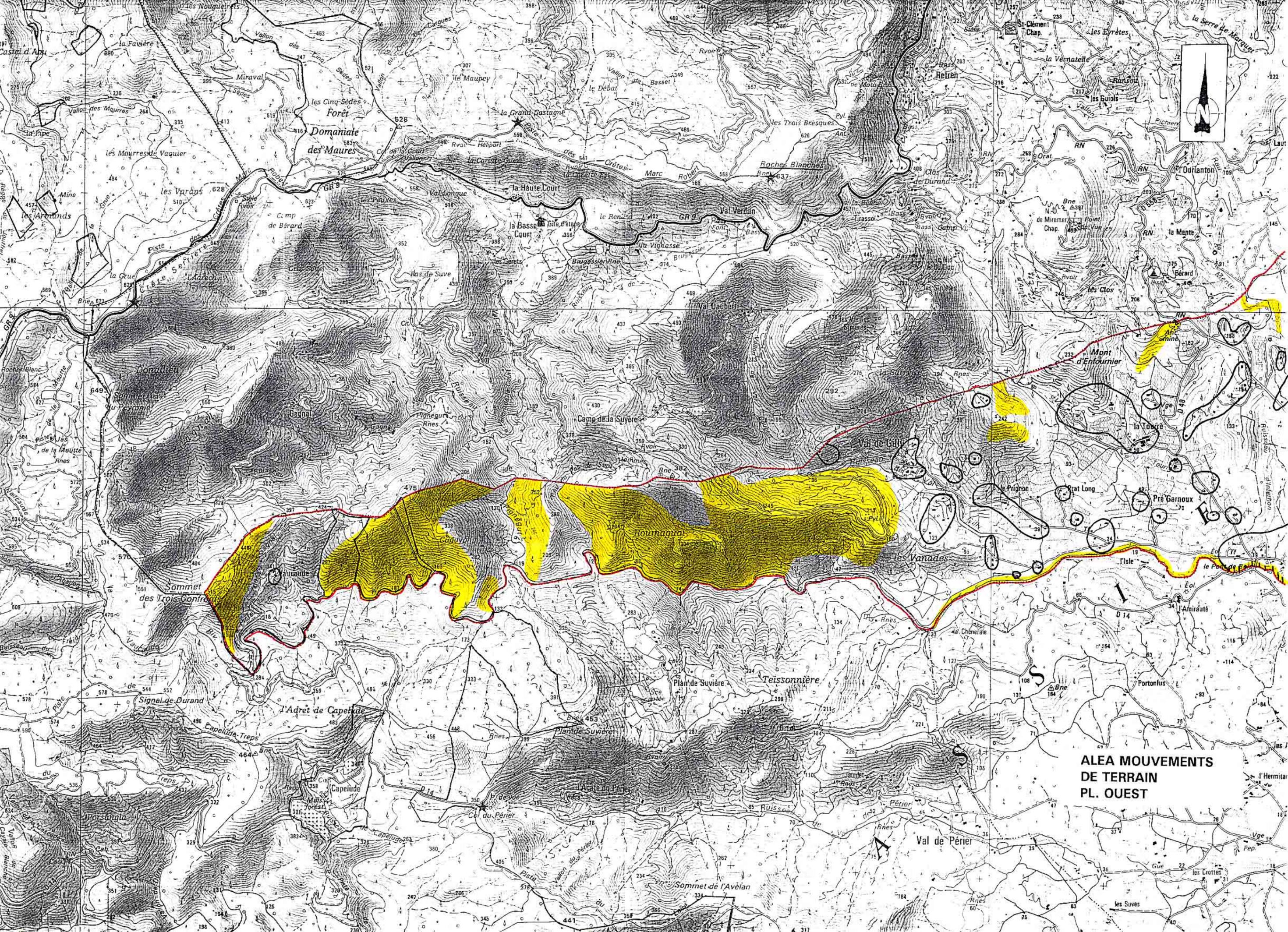
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.55.69.10.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.92.47.00.
- La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83



**ALEA MOUVEMENTS
DE TERRAIN
PL. OUEST**